

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 9.2

Date de révision 10.05.2023

Date d'impression 30.05.2023

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Violet cristallise en solution selon Gram pour la coloration selon Gram

Code Produit : 1.09218

Code produit : 109218

Marque : Millipore

No REACH : Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactif pour diagnostique in vitro, Réactif pour analyses

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Merck Life Science S.A.S  
80 Rue de Luzais  
F-38297 SAINT QUENTIN FALLAVIER CEDEX

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC)

d'Urgence : +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Liquides inflammables (Catégorie 3), H226

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique (Catégorie 3), H412

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger H226 H412	Liquide et vapeurs inflammables. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 P240	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 P273	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Éviter le rejet dans l'environnement.
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

### Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme



Mention d'avertissement	Attention
Mention de danger H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	aucun(e)
Informations Additionnelles sur les Dangers	aucun(e)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Composant	Classification	Concentration
<b>Ethanol</b>		
No.-CAS	64-17-5	>= 1 - < 10 %
No.-CE	200-578-6	
No.-Index	603-002-00-5	
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43- XXXX	
	Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; H225, H319 Limites de concentration: >= 50 %: Eye Irrit. 2A, H319;	

<b>Violet cristallisé (Hexaméthylpararosaniline)</b>			
No.-CAS	548-62-9	Acute Tox. 4; Eye Dam. 1; Carc. 2; Aquatic Acute 1; Aquatic Chronic 1; H302, H318, H351, H400, H410 Facteur M - Aquatic Acute: 1 - Aquatic Chronic: 1	>= 0,25 - < 1 %
No.-CE	208-953-6		
No.-Index	612-204-00-2 *		
<b>Phénol</b>			
No.-CAS	108-95-2	Acute Tox. 3; Skin Corr. 1B; Eye Dam. 1; Muta. 2; STOT RE 2; Aquatic Chronic 2; H301, H331, H311, H314, H318, H341, H373, H411 Limites de concentration: >= 3 %: Skin Corr. 1B, H314; 1 - < 3 %: Skin Irrit. 2, H315; 1 - < 3 %: Eye Irrit. 2, H319;	>= 0,25 - < 1 %
No.-CE	203-632-7		
No.-Index	604-001-00-2		
Numéro d'enregistrement	01-2119471329-32- XXXX		

\*Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

#### **Conseils généraux**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

#### **En cas de contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

#### **En cas de contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

#### **En cas d'ingestion**

En cas d'ingestion: Faire boire de l'eau (maximal 2 verres), en cas de malaise, consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Poudre sèche

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxydes de carbone

Mélange contenant des composants combustibles

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **5.4 Information supplémentaire**

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemizorb®. Evacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'élimination, voir section 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

### Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.  
Pour les précautions, voir section 2.2

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

### Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 3: Liquides inflammables

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Ethanol	64-17-5	VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
	Remarques	Valeurs limites indicatives		
		VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		Valeurs limites indicatives		
Phénol	108-95-2	TWA	2 ppm 8 mg/m <sup>3</sup>	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
		Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		

		STEL	4 ppm 16 mg/m <sup>3</sup>	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
		Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
		VME	2 ppm 7,8 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	4 ppm 15,6 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
		Mutagène de catégorie 2 - Substances préoccupantes en raison d'effets mutagenes possibles Risque de pénétration percutanée Valeurs limites réglementaires contraignantes		

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).  
Contact total

Matériel: caoutchouc butyle  
épaisseur minimum: 0,7 mm  
Délai de rupture: 480 min  
Matériel testé :Butoject® (KCL 898)

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions

différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

Contact par éclaboussures

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,40 mm

Délai de rupture: 120 min

Matériel testé :Camatril® (KCL 730 / Aldrich Z677442, Taille M)

### **Protection du corps**

Tenue de protection antistatique ignifuge.

### **Protection respiratoire**

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type ABEK

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

### **Contrôle de l'exposition de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| a) Etat physique   | liquide               |
| b) Couleur   | bleu                  |
| c) Odeur   | de phénol             |
| d) Point de fusion/point de congélation                            | Donnée non disponible |
| e) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition           | Donnée non disponible |
| f) Inflammabilité (solide, gaz)                                    | Donnée non disponible |
| g) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | Donnée non disponible |
| h) Point d'éclair  | 47 °C                 |
| i) Température d'auto-inflammation                                 | Donnée non disponible |
| j) Température de décomposition                                    | Donnée non disponible |

- |  |  |
|--|--|
| k) pH                                    | Donnée non disponible  |
| l) Viscosité                             | Viscosité, cinématique: Donnée non disponible<br>Viscosité, dynamique: Donnée non disponible |
| m) Hydrosolubilité                       | à 20 °C soluble  |
| n) Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible  |
| o) Pression de vapeur                    | Donnée non disponible  |
| p) Densité                               | 0,99 gcm <sup>3</sup> à 20 °C  |
| Densité relative                         | Donnée non disponible  |
| q) Densité de vapeur relative            | Donnée non disponible  |
| r) Caractéristiques de la particule      | Donnée non disponible  |
|  |  |
| s) Propriétés explosives                 | Non classé parmi les explosifs.  |
| t) Propriétés comburantes                | non  |

## 9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

### 10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :

Les partenaires réactionnels connus de l'eau.

Possibilité de réactions violentes avec :

Les partenaires réactionnels connus de l'eau.

### 10.4 Conditions à éviter

Chauffage.

### 10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Mélange

##### Toxicité aiguë

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - > 2.000 mg/kg

(Méthode de calcul)

Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - > 5 mg/l - poussières/brouillard (Méthode de calcul)

Estimation de la toxicité aiguë Dermale - > 2.000 mg/kg

(Méthode de calcul)

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

##### Cancérogénicité

Donnée non disponible

##### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

##### Danger par aspiration

Donnée non disponible

### 11.2 Information supplémentaire

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Produit:

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Des propriétés dangereuses ne sont pas exclues, mais peu probables en cas d'utilisation appropriée.

## Composants

### Ethanol

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - mâle et femelle - 10.470 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401)

CL50 Inhalation - Rat - mâle et femelle - 4 h - 124,7 mg/l - vapeur

(OCDE ligne directrice 403)

Dermale: Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 24 h

(OCDE ligne directrice 404)

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Provoque une sévère irritation des yeux.

(OCDE ligne directrice 405)

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Test de Maximalisation - Cochon d'Inde

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 406)

Remarques: (par analogie aux composés similaires)

Cette valeur est indiquée par analogie aux substance suivantes : Méthanol

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris

Résultat: négatif

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Espèce: Souris - mâle

Résultat: Des résultats positifs ont été obtenus dans certains tests in vivo.

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Danger par aspiration

Donnée non disponible

### Violet cristallisé (Hexaméthylpararosaniline)

#### Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 420 mg/kg

Remarques: (RTECS)

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 420 mg/kg  
(Méthode de calcul)  
Inhalation: Donnée non disponible  
Dermale: Donnée non disponible

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Lapin  
Résultat: Pas d'irritation de la peau - 24 h  
Remarques: (ECHA)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin  
Résultat: Provoque de graves lésions des yeux.  
Remarques: (HSDB)  
Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: négatif  
Remarques: (ECHA)  
Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif  
Remarques: (National Toxicology Program)

#### **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## **Phénol**

#### **Toxicité aiguë**

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 100,1 mg/kg  
(Avis d'expert)  
Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)  
Estimation de la toxicité aiguë Inhalation - 4 h - 0,51 mg/l - poussières/brouillard  
(Avis d'expert)  
Symptômes: Irritation, Oedème pulmonaire  
Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

DL50 Dermale - Rat - femelle - 660 mg/kg  
(OCDE ligne directrice 402)  
Estimation de la toxicité aiguë Dermale - 660 mg/kg  
(Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50)

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Peau - Étude in vitro  
Résultat: Provoque des brûlures.  
(OCDE ligne directrice 431)

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Yeux - Lapin  
Résultat: Corrosif  
(OCDE ligne directrice 405)  
Remarques: Provoque de graves lésions des yeux.  
Danger de perte de la vue !

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Test de sensibilisation: - Cochon d'Inde  
Résultat: négatif  
Remarques: (IUCLID)

#### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test d'aberration chromosomique.  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: positif  
Type de Test: Action mutagène bactérienne (test de cellules de mammifères): test micronucléus.  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: positif

#### **Cancérogénicité**

Ce produit est un élément ou contient un élément ne pouvant être classé quant à ses effets cancérogènes selon les normes des organisations suivantes : IARC, ACGIH, NTP ou EPA.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Toxicité aiguë par inhalation - Irritation, Oedème pulmonaire

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- Système nerveux, Reins, Foie, Peau

Remarques: Classé selon le règlement (EU) No 1272/2008, Annexe VI (Table 3.1/3.2)

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Mélange

Donnée non disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### Composants

##### Ethanol

Toxicité pour les poissons	Essai en dynamique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 15.300 mg/l - 96 h (US-EPA)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CL50 - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) - 5.012 mg/l - 48 h Remarques: (ECHA)
Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50r - Chlorella vulgaris (algue d'eau douce) - 275 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)
Toxicité pour les bactéries	Essai en statique CI50 - boue activée - > 1.000 mg/l - 3 h (OCDE Ligne directrice 209)
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	Essai en semi-statique NOEC - Danio rerio (poisson zèbre) - 250 mg/l - 120 h Remarques: (ECHA)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	Essai en semi-statique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 9,6 mg/l - 9 jr Remarques: (ECHA)
--	---

#### **Violet cristallisé (Hexaméthylpararosaniline)**

Toxicité pour les poissons	CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 0,13 mg/l - 96 h Remarques: La val./décl. fournie repose sur une approche (Q)SAR
----------------------------	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - > 0,24 - < 0,5 mg/l - 48 h (OCDE Ligne directrice 202)
---	---

Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50r - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - > 0,2 - < 0,8 mg/l - 72 h (OCDE Ligne directrice 201)
--------------------------	--

Toxicité pour les bactéries	CE50 - Bactérie - 10 - 100 mg/l Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)
-----------------------------	---

#### **Phénol**

Toxicité pour les poissons	Essai en dynamique CL50 - Onchorhynchus clarki - 8,9 mg/l - 96 h (US-EPA)
----------------------------	--

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Essai en statique CE50 - Ceriodaphnia dubia (puce d'eau) - 3,1 mg/l - 48 h (US-EPA)
---	--

Toxicité pour les algues	Essai en statique CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue) - 61,1 mg/l - 96 h (US-EPA)
--------------------------	---

Toxicité pour les bactéries	Essai en statique CI50 - micro-organismes - 21 mg/l - 24 h Remarques: (ECHA)
-----------------------------	---

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	Essai en semi-statique NOEC - Poisson - 0,077 mg/l - 60 jr Remarques: (ECHA)
---	---

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	Essai en semi-statique NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 0,16 mg/l - 16 jr Remarques: (ECHA)
--	---



aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

### **Législation nationale**

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

### **Autres réglementations**

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	
H302	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Provoque une irritation cutanée.
H341	Provoque de graves lésions des yeux.
H351	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Toxique par inhalation.
H400	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H410	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Nocif en cas d'ingestion.
H412	Provoque de graves lésions des yeux.

## Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Classification du mélange

Flam. Liq.3                      H226

Aquatic Chronic3                H412

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

**Information supplémentaire**

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Copyright 2020 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter [mlsbranding@sial.com](mailto:mlsbranding@sial.com).